**Termes de Référence et Etendue des Services**

 **ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES**

***Projet des Centres d'Excellence d’Afrique de l'Enseignement Supérieur pour l'Impact sur le Développement (CEA Impact P169064)***

**Termes de Référence (TDR) du Contrat du Consultant** **Francophone en Passation des Marchés**

**Titre : Prestation de service pour le recrutement d'un spécialiste francophone en passation des marchés à l'Unité Régionale de Facilitation de l'Association des Universités Africaines**

Les Centres d'Excellence d’Afrique de l'Enseignement Supérieur pour l'Impact sur le développement (ACE Impact Project - P164546 et P169064): Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Djibouti, Ghana, Guinée, Gambie, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo et Association des Universités Africaines (AUA).

**Informations générales**

L'objectif de développement de CEA Impact est d'améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire dans certaines universités selectionnees grâce à la spécialisation et à la collaboration régionales. Le projet contribuera à la réalisation des objectifs des gouvernements participants consistant à réduire les pénuries de compétences de haut niveau et à améliorer la recherche appliquée et l’utilisation de la technologie dans les secteurs prioritaires. En outre, le projet contribuera au renforcement des meilleures universités africaines dans le domaine des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et des mathématiques (STEM); Sciences agricoles; et sciences de la santé, ainsi qu'en sciences sociales appliquées et environnement.

Le projet CEA Impact couvrira 11 pays (République du Bénin, Burkina Faso,Républiquede Côte d'Ivoire, République de Djibouti, République du Ghana, République de Guinée, République du Niger, République fédérale du Nigéria, République du Sénégal, République du Gambie et République du Togo).

L'AUA est l'Unité Régionale de Facilitation (RFU) du projet. Les responsabilités de l'UFR comprennent la coordination et la facilitation des activités régionales, le suivi et l'évaluation, le renforcement des capacités des centres d'excellence sélectionnés et le partage des bonnes pratiques à travers les pays.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe du mandat pour les sections pertinentes du document d'évaluation du projet. Le PAD complet est disponible auprès de l'AUA.

**Principales Tâches**

La mission du Consultant francophone en passation des marchés a pour objectif principal de soutenir les fonctions de passation des marchés dans les CEA des pays francophones

**Étendue des travaux**

1. Examiner le manuel des opérations du projet régional CEA Impact et se familiariser avec les modalités de mise en œuvre de la passation des marchés au cours du premier trimestre de son contrat.
2. Recommander les révisions nécessaires des procédures de passation des marchés pour les CEA, notamment en ce qui concerne les questions de passation des marchés, en relation avec les procédures de passation des marchés de l'AID / Banque
3. Aider à s'assurer que toutes les activités de passation des marchés du projet sont préparées, examinées et approuvées par le projet au niveau de l'AUA et des CEA, dans le cadre du suivi systématique des échanges dans la passation des marchés (SSEP), ainsi que de tout examen préalable des marchés, dans le but d'identifier les écarts par rapport aux règles et procédures de passation des marchés de la Banque, ainsi qu'aux principes de passation des marchés de la Banque avant de les soumettre à la Banque.
4. Rédiger des correspondances de routine standard relatives aux activités de passation de marchés pour les CEA
5. Participer aux missions de supervision en vue d'aider le Projet et la Banque à mettre à jour le plan de passation des marchés et à résoudre toutes les questions en suspens liées à la passation des marchés.
6. Rapports trimestriels continus sur l'état d'avancement à l'AUA et à la Banque, sur la contribution des rapports de passation des marchés des projets par les CEA en relation avec la performance par rapport aux prévisions et les progrès vers la réalisation des ILD sur la passation des marchés
7. Surveiller les aspects pratiques en aidant la gestionnaire et l'équipe technique du projet à superviser les activités de passation des marchés menées par le projet à travers des visites de sites.
8. Identifier les risques et les défis associés aux écarts identifiés, qui doivent être pris en considération par le Projet ; et fournir aux CEA des conseils et une formation en passation des marchés selon les règles de la Banque.
9. Examiner les mesures d'atténuation des risques liés à la passation des marchés pour chaque CEA, comme décrit dans le document d'évaluation du projet (DEP), et aider chaque CEA à mettre en œuvre les mesures d'atténuation lors de la mise en place de chaque plan de passation des marchés au cours du premier trimestre de chaque année.
10. Identifier et surveiller les lots de passation des marchés hautement prioritaires qui nécessitent de longs délais ou qui sont techniquement complexes (tels que des rénovations, des travaux de génie civil, des équipements de laboratoire spécialisés, etc.), en aidant chaque CEA à accélérer la préparation des dossiers d'appel d'offres.
11. Aider à préparer le manuel de procédures de passation des marchés de chaque CEA qui comprend à la fois les procédures de passation des marchés de l'Association internationale de développement (AID)/Banque, ainsi que les procédures spécifiques nationales de passation des marchés institutionnels. Les deux séries de procédures doivent respecter les procédures décrites dans le DEP et les accords juridiques nationaux respectifs.
12. Surveiller la cote de risque de passation des marchés qui est mise à jour annuellement par chaque pays francophone, et aider les CEA à réduire cette cote de risque.
13. Aider chaque CEA à atteindre l'indicateur lié aux décaissements (ILD) 4.3: Infrastructure ; et ILD 6.4: Qualité de la passation des marchés.
14. Soutenir les activités de vérification pertinentes (y compris au titre du DLR 4.3), selon les besoins

**Principaux résultats**

1. Commentaires sur le Manuel des opérations du projet régional CEA sur les questions de passation de marchés.
2. Commentaires et recommandations sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques liés aux passations de marchés des CEA
3. Une liste préliminaire des passations de marchés importants de chaque CEA, puis des commentaires sur les dossiers d'appel d'offres hautement prioritaires pour chaque CEA.
4. Une visite de site effectuée dans chaque CEA pour discuter du manuel de procédures de passation des marchés de chaque CEA et des commentaires écrits sur le projet de manuel.
5. Un rapport de suivi annuel des risques liés à la passation de marchés et des recommandations à chaque CEA pour mieux mettre en œuvre les mesures d'atténuation des passations de marchés
6. Un rapport de suivi annuel de l'ILD 4.3 et l'ILD 6.4, et des recommandations à chaque CEA pour mieux réaliser chaque ILD.

**Qualification et experience**

1. Au moins un Master en passation des marchés ou dans un domaine pertinent d'une institution reconnue sur le plan international. Les titulaires d'une Licence (Bachelor) en passation des marchés et en Administration des Affaires / Gestion auront un avantage supplémentaire.
2. Excellente communication (orale et écrite) en anglais et français avec de solides compétences interpersonnelles, en informatique et en négociation.
3. Les candidats doivent être enregistrés et approuvés en tant que professionnels agréés de passation des marchés et de l'approvisionnement par le Conseil d'Administration qui régit les professionnels de passation des marchés et des approvisionnements du pays concerné) Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle générale, dont trois (3) années d'expérience dans le domaine des marchés publics dans une organisation publique / internationale où la responsabilité couvre essentiellement l'acquisition de biens, de travaux et de services. L'expérience des projets financés par la Banque mondiale sera un atout supplémentaire.
4. Bonne compréhension des principes qui sous-tendent les bonnes pratiques en matière de passation de marchés, les directives en matière de passation des marchés des agences internationales, les règles et procédures de passation des marchés ; Capacité à identifier et à résoudre les problèmes de passation de marchés ; et
5. Connaissance et exposition à l'enseignement supérieur, avec un accent particulier sur l'environnement de l'enseignement supérieur africain.

**Calendrier et jours contractuels :**

La mission sera d'une durée de vingt-quatre (24) mois et renouvelable annuellement sous réserve de bonne performance.

**Paiements :**

Les paiements au spécialiste francophone de passation des marchés seront effectués sur la base des honoraires journaliers convenus pour le nombre de jours effectués dans un mois et sous réserve de l'achèvement des responsabilités de rapport de base telles que définies dans le plan de travail de la mission.

**Frais de déplacement et dépenses connexes :**

A rembourser suite à la remise des reçus appropriés et l'approbation de l'AUA.

**Annexe**

*Extrait des sections pertinentes du document d'évaluation du projet - Projet des Centres d'Excellence d’Afrique de l'Enseignement Supérieur pour l'Impact sur le Développement (CEA Impact(P164546)*

**1. Le projet proposé a trois composantes : Composante 1 : Création de nouveaux Centres d'Excellence d’Afrique et mise à l'échelle des anciens Centres CEA1 performants pour un impact sur le développement ; Composante 2 : Favoriser les partenariats régionaux et les bourses ; et Composante 3 : Renforcer la facilitation des projets nationaux et régionaux, ainsi que le suivi-évaluation (S&E).** La composante 1 visera à renforcer les capacités des CEA et de leurs institutions hôtes (côté offre), tandis que la composante 2 visera à renforcer les institutions non-CEA de la région et permettre aux étudiants de bénéficier de la capacité des CEA (côté demande). La composante 3 visera à soutenir la facilitation nationale et régionale du projet et les activités liées au S&E. Le financement des composantes 1 et 2 sera basé sur les résultats, tandis que le financement de la composante 3 sera basé sur les coûts.

**Composante 1 : Création de nouveaux Centres d'Excellence d’Afrique et mise à l'échelle des anciens Centres CEA1 performantspour l'impact sur le développement (Total : 198 millions de dollars ; dont les contributions de l'AID et des gouvernements sont de 50% chacune)**

**1. La composante 1 vise à développer et à renforcer les capacités de 16 centres sélectionnés par concours. Ces centres sont localisés dans des établissements d'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest et du Centre.** La composante 1 comprend deux sous-composantes : La sous-composante 1.1 créera de nouveaux centres CEA Impact pour le développement des compétences et la production de connaissances (par la recherche appliquée) pour relever les défis de développement, qui ne sont pas abordés dans le cadre du projet CEA I. La sous-composante 1.2 fournira un soutien supplémentaire aux CEA performants du projet CEA I en cours (ces centres CEA Impact seront désignés par Centres renouvel**és**) pour accroître l'impact sur les défis du développement, renforcer la collaboration régionale et garantir que ces CEA sont entièrement viables sur le plan budgétaire). Un financement supplémentaire soutiendra les meilleures institutions d'ingénierie et de technologie hébergeant des CEA des sous-composantes 1.1 et 1.2, afin de renforcer l'impact institutionnel.

**2. Chaque centre CEA Impact (nouveau etrenouvelé), soutenu par la composante 1 concentrera ses activités sur un défi de développement régional spécifique.** Chacun de ces centres a une portée ciblée et offrira des programmes de formation postuniversitaire et de recherche appliquée élaborés en coordination avec les parties prenantes concernées. Bien que les plans de travail des centres soient ciblés, une approche multidisciplinaire sera essentielle pour atteindre les objectifs de chaque centre.

**Composante 2 : Promotion des partenariats régionaux et des bourses (Total : 40 millions de dollars dont la contribution de** **l'Association Internationale de Développement (AID) est de 23 millions de dollars et la contribution des gouvernements, de 17 millions de dollars)3. La composante 2 vise à étendre l'impact régional des CEA financés au titre de la composante 1 en fournissant un financement du côté de la demande aux établissements partenaires et aux étudiants régionaux pour qu'ils achètent des services de formation et de consultation auprès des CEA les plus pertinents.** La composante 2 comprend deux sous-composantes : la sous-composante 2.1 financera les partenariats institutionnels régionaux à travers le soutien aux centres émergents, tandis que la sous-composante 2.2 est facultative et financera la contribution des gouvernements au PASET- RSIF.

**Composante 3 : Renforcement de la facilitation, du suivi-évaluation des projets aux niveaux national et régional (Total : 13,5 millions de dollars ; dont 10 millions de dollars en don de l’AID et 3,5 dollars en crédit de l’AID)**

4. La composante 3 appuiera la facilitation et le suivi-évaluation des projets régionaux et nationaux (S&E).

**Sous-composante 3.1: Facilitation et suivi-évaluation de projets au niveau régional (S&E) (Total : 10 millions de dollars en don de l'AID).**

5. Grâce à une subvention régionale de l'AID de 10 millions de dollars, la sous-composante 3.1 financera l'Association des Universités Africaines (AUA), qui continuera en tant qu'Unité Régionale de Facilitation (URF), pour faciliter les activités régionales du projet CEA Impact I et soutenir les centres du projet. Les activités comprendront : les activités de S&E telles que le développement d'une plate-forme de base de données de S&E en ligne, la vérification des résultats, l'analyse comparative des universités d'accueil du CEA et les études de suivi des diplômés ; visites de supervision sur site des CEA par des experts indépendants ; communications, soutien aux garanties, renforcement des capacités ; et le partage des connaissances et le réseautage entre les CEA et les gouvernements. L’URF assurera également la liaison avec les initiatives régionales et nationales en cours afin de renforcer les réseaux régionaux du CEA, notamment par le biais de plateformes de réseautage numérique.

**Sous-composante 3.2: Facilitation de projets au niveau national (Total : 3,5 millions de dollars de crédit de l’AID).**

6. Au titre de la sous-composante 3.2, les activités au Burkina Faso et au Ghana seront coordonnées par les agences nationales responsables de l'enseignement supérieur. L'allocation totale, y compris les imprévus, sera de 3,5 millions de dollars. Cette sous-composante financera l'appui à la mise en œuvre de projets au niveau national dans les pays où les investissements du CEA Impact I dépassent 25 millions de dollars. Il s'agit du Conseil National de l'Enseignement Supérieur (NCTE) pour le Ghana et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) pour le Burkina Faso. Le MESRSI du Burkina Faso héberge actuellement l'Unité de mise en œuvre du projet (UMP) de son projet national d'enseignement supérieur financé par l'AID (mentionné plus haut dans le document). Ce même MESRSI-PIU jouera le rôle de facilitateur national pour les CEA du Burkina Faso. L'objectif est de fournir un soutien aux centres au niveau national, dans leurs pays respectifs. La performance de ces agences de facilitation au niveau national sera mesurée par le degré auquel les centres CEA Impact dans les pays respectifs atteignent les objectifs du projet, y compris le respect des directives fiduciaires, de garantie et de lutte contre la corruption. Les activités comprendront la supervision et la formation liées aux aspects éducation, recherche, mise en œuvre, fiduciaire et garanties ; ainsi que le S&E national et les achats d'AT mineurs.

**7. Pour toutes les agences de mise en oeuvre, la passation des marchés dans le cadre du projet proposé sera effectuée conformément aux procédures suivantes de la Banque mondiale:** a) le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale (RP) pour les emprunteurs du IPF, daté de juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et août 2018; et (b) «Directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les crédits et subventions de l'AID», datées du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et le 1er juillet 2016, et d'autres dispositions stipulées dans l’AF. Le SSEP sera la plate-forme pour la préparation, l'examen et la validation des plans de passation de marchés ainsi que pour l’examen des activités de passation préalable des marchés.

**8. Chaque composante du projet aura ses propres modalités de passation des marchés.**

Les activités de passation des marchés au titre de la composante 1 et de la sous-composante 2.1 seront mises en œuvre par les institutions d'enseignement sélectionnés dans les pays emprunteurs, et les fonds de la Banque seront décaissés sur un ensemble d'ILD pour financer les dépenses non productives telles que définies dans le Programme de dépenses éligibles (PDE). Les autres dépenses, les non-PDE, y compris l’achat de biens et de travaux de génie civil dans le cadre du projet, seront acquises en même temps que les autres exigences et besoins opérationnels des institutions, conformément aux procédures de passation des marchés des institutions. Ces non-PDE seront financés par les fonds propres des institutions / gouvernements et, par conséquent, les plans de passation des marchés pour ces activités ne seront pas préparés ni dans le SSEP ni ne seront examinés et approuvés par la Banque. Si de telles dépenses peuvent à tout moment être incluses dans le financement de la Banque, le centre et son institution hôte seront tenus de suivre le PR comme indiqué dans les Orientations de la Banque sur l'IPF avec l’ILD (datées du 25 avril 2018) Section III 23, 24,25 et l'annexe 2 pour l'ensemble de la ligne budgétaire de chacune de ces dépenses d’achat. Les plans de passation des marchés pour ces activités de passation de marchés seront préparés, examinés et validés dans STEP, ainsi que tout contrôle préalable des achats. Les contributions à la sous-composante 2.2 seront décaissées directement dès l'entrée en vigueur du projet à l'ICIPE, l’URF pour le projet de bourses régionales et d'innovation pour l'Afrique financé par la Banque pour les sciences appliquées, l'ingénierie et la technologie. La composante 3 financera les dépenses basées sur les intrants pour les activités de facilitation, de coordination et d’étude de l’AUA, du NCTE et du MESRSI-PIU, et ces institutions suivront le règlement d’achat de la Banque lors de la mise en œuvre des activités du projet.

**9. Conformément aux dispositions de passation des marchés ci-dessus, différentes évaluations de la passation des marchés ont été effectuées pour diverses institutions par la Banque au cours de la préparation du projet.** Pour chacune des entités de coordination (AUA, NCTE et MESRSI-PIU), une évaluation des capacités de passation des marchés a été réalisée comme requis pour toute agence d'exécution d'un Financement de projets d'investissement (FPI). En outre, la Banque a réalisé une évaluation limitée de la passation de marchés d'un certain nombre de centres du CEA Impact I (au Ghana et au Burkina Faso). L'évaluation limitée s'est concentrée sur certains centres hébergés dans des universités qui n'ont pas participé au projet CEA I et qui ne sont donc pas familiers avec le programme. Le résumé complet des évaluations de passation de marchés et les mesures suggérées pour remédier aux insuffisances et aux risques identifiés sont fournis à l'annexe 2. Un bref aperçu du résumé est donné ci-dessous.

10. L'AUA, les centres, le MESRSI-PIU et le NCTE auront en place des capacités adéquates pour assurer la mise en œuvre en temps voulu des activités de passation des marchés. L'AUA aura également la responsabilité des activités de passation des marchés dans le cadre des activités régionales (sous la composante 3) qu'elle soutiendra et conformément au PR et en utilisant le SSEP pour la planification des passations des marchés et les examens préalables. L'AUA recrutera également un consultant en passation de marchés bien qualifié et expérimenté, maîtrisant les exigences et procédures de passation des marchés de la Banque mondiale, pour entreprendre les passations des marchés à l'AUA. Le consultant en passation des marchés agira surtout en tant que conseiller auprès des centres CEA Impact, en les soutenant dans les activités liées aux passations des marchés. L’évaluation limitée a indiqué un manque de personnel dédié uniquement aux activités de passation des marchés des projets des centres. Les universités doivent déléguer un personnel dédié à la passation des marchés du Ministère ou en embaucher un pour gérer les activités de passation des marchés des centres.

11. Étant donné que les centres utiliseront les directives de passation des marchés de leurs propres institutions / nationales, le contrôle de l’équipe de passation des marchés de la Banque sera limité. Compte tenu des particularités associées à l’acquisition d’équipement scientifique et de fournitures de recherche, les centres peuvent proposer des lignes directrices distinctes qui sont propres à l’acquisition de biens scientifiques et qui permettent aux centres d’être efficaces dans la mise en œuvre de leurs projets dans les délais prévus. Ces directives supplémentaires doivent être conformes aux principes généraux de passation des marchés, être incluses dans les manuels de passation des marchés des centres et être approuvées par le spécialiste de la passation des marchés de la Banque mondiale dans le pays. Pour assurer la conformité des centres et pour contrôler leurs activités de passation des marchés, le Comité national de pilotage examinera les audits de passation des marchés des centres dans leurs pays respectifs au moins une fois par an. Dans l'ensemble, la cote de risque de passation des marchés du projet est élevée.

Veuillez consulter le document d'évaluation du projet (DEP) aux pages 50-55 pour plus de détails sur les modalités de passation de marchés.